



CGT Pôle Emploi Grand Est  
2 rue Drouin  
54 000 Nancy

Monsieur le Directeur Régional  
de Pôle Emploi Grand Est  
Le Lawn  
27 rue Jean Wenger-Valentin  
67 000 Strasbourg

Monsieur le Directeur Régional,

Depuis le 31 octobre 2020, de nouvelles instructions sont données aux agents Pôle Emploi Grand Est dont certaines sont dangereuses et/ou contradictoires :

1. Il nous est demandé de privilégier les entretiens à distance et dans le même temps les premiers entretiens AIJ et Accompagnement global sont obligatoirement en présentiel ;
2. L'éventualité pour les agents d'être "cas contacts", lorsqu'un-e collègue travaillant dans un même lieu a été contaminé-e, est purement et simplement niée sous prétexte que la transmission du virus serait impossible à Pôle Emploi compte-tenu des mesures en vigueur ;
3. Certains lieux de travail ne disposent pas de fenêtres ouvrantes qui permettraient de les aérer et pourtant les agents ont l'obligation d'y travailler ;
4. Alors que des formations internes rassemblant des agents venus de départements différents ont entraîné des contaminations, des formations internes sont toujours programmées en présentiel ;
5. L'obligation d'ouverture au public en pleine période d'actualisation (alors que nous avons réussi au printemps dernier à avoir moins de radiations pour défaut d'actualisation qu'en temps normal) expose en permanence les collègues en service civique, non seulement à la contamination mais aussi au mécontentement des personnes obligées d'attendre devant la porte avant d'entrer dans la zone d'accueil ;
6. Aucune formation au bionettoyage n'a été dispensée aux agents, y compris les services civiques, alors qu'il leur est demandé de nettoyer et désinfecter après chaque entretien ou utilisation d'un matériel et de superviser la désinfection assurée par les usagers ;
7. L'espoir d'un CDI à Pôle Emploi conduit en particulier des collègues en CDD à accepter les postes les plus exposés : accueil, ESI en présentiel, quel que soit leur état de santé ;
8. Non seulement les critères d'attribution de la "prime COVID" ont créé la confusion sur ce qui est attendu des agents en période de crise sanitaire, non seulement ils entretiennent la division, mais surtout ils sont la négation du caractère collectif du service rendu par Pôle Emploi à ses usagers ;
9. Le PRA2 a été établi en juillet dernier alors que la circulation du virus était fortement ralentie, comment pouvons-nous en revenir à ce PRA2 alors que la situation sanitaire actuelle est aussi grave qu'à la mi-mars ?

Nous constatons un double-discours entre la nécessité de protéger la santé des agents et des usagers, d'une part, et la pression mise à tous les niveaux pour suivre coûte-que-coûte la directive de laisser les agences ouvertes au public d'autre part. Ce scénario nous rappelle, en pire, celui qui s'est joué au cours de la seconde quinzaine de mars entre le Directeur Général et les organisations syndicales, les secondes ayant heureusement réussi à ramener le premier à la raison.

La CGT Pôle Emploi Grand Est vous demande d'agir et de donner des instructions pour que la santé des agents et des usagers soit vraiment protégée.

Pour la Cgt Pôle Emploi Grand Est,  
Renaud WAX - Secrétaire